

rer avec la présidence, ce que j'apprécie beaucoup, de faire une petite enquête sur les questions qui troublent les députés et de m'en faire part. Je tenterai de traiter ces questions.

M. Dingwall: Monsieur le Président, nous allons certes respecter votre suggestion et vos conseils. Mais pour bien vous faire comprendre ce que nous voulons dire, et vous aurez peut-être très bientôt l'occasion de regarder les délibérations et de lire le hansard, notre exaspération est à son comble lorsque certains, comme le très honorable premier ministre, font, en réponse aux questions qu'on leur pose, des déclarations qu'ils savent très bien être inexacts, comme le savent tous les députés à la Chambre.

Des voix: Règlement!

M. le Président: Un instant. S'il y a des cas que les députés veulent me soumettre et qui justifient leurs plaintes, je les invite à le faire. Il ne convient pas de parler tout le temps de ce qu'un député d'un côté a pu dire et de ce qu'un autre de l'autre côté a dit. Je siége ici depuis de très nombreuses années et j'ai entendu tenir des propos très virulents des deux côtés de la Chambre. J'ai également entendu bien des propos badins, si je peux m'exprimer ainsi, échangés lors de la période des questions et à d'autres moments. J'ai cependant invité les députés à me soumettre leurs plaintes de la façon appropriée et je vais bien évidemment tâcher d'y répondre et d'être utile.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je ne veux pas m'éterniser sur ce rappel au Règlement; je veux simplement vous recommander d'examiner très attentivement les propos tenus par le très honorable premier ministre lorsqu'il a sciemment. . .

Des voix: Règlement!

M. le Président: Si le député a une plainte à me soumettre, j'ai demandé aux députés de s'adresser à moi à cet effet. Je ne tenterai pas de porter des jugements alors que nous ne disposons pas du compte rendu des délibérations, alors que nous citons de mémoire et qu'il peut très bien s'agir simplement de questions d'opinion.

J'ai cependant reçu préavis d'une question de privilège que je dois au moins commencer à entendre d'après le Règlement.

Privilège

La parole est au député d'Edmonton-Sud-Est.

LA SALLE DE LECTURE DU PARLEMENT

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, il s'agit de la question de privilège concernant la salle de lecture qui a été soulevée le 24 septembre. Vous vous rappelez sans doute que vous m'avez invité à me mettre en rapport avec un porte-parole du Bureau de régie interne, c'est ce que j'ai fait. Je dis dans ma lettre que je vous ai adressée aujourd'hui que la réponse ne réglait pas la question.

J'insisterai sur deux points aujourd'hui, monsieur le Président, sur celui ayant trait au danger d'incendie. Comme je l'ai indiqué, vous vous rappelez que l'incendie de 1916 s'est déclaré dans une petite salle de lecture. . .

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

M. le Président: J'ai lu très attentivement la lettre du député. À moins qu'il n'ait quelque chose à y ajouter, je dois dire que ce n'est pas une question de privilège. Cependant, c'est une question concernant l'administration de la Chambre et j'inviterais le député à poursuivre l'affaire de deux manières différentes. Premièrement, si le député le souhaite, il peut poser une question au membre nommé du Bureau. Il existe aussi un autre moyen: le député peut comparaître devant le Bureau de régie interne et exposer ses inquiétudes. Il ne s'agit pas d'une question de privilège.

Je dois bien faire comprendre au député qu'il ne s'agit pas d'une question de privilège. Elle peut fort bien concerner l'administration des édifices, mais ce n'est pas une question de privilège.

J'ai étudié attentivement les faits que le député m'a exposés. Il n'est peut-être pas satisfait de la réponse qu'il a reçu d'un des membres du Bureau de la régie interne, et je l'invite à comparaître devant ce Bureau s'il le désire. C'est une question d'administration, et non de privilège.

• (1530)

La parole est au député d'Edmonton-Est.

M. Harvey: Veuillez m'excuser, monsieur le Président, si je m'y prends mal, mais puis-je proposer maintenant que nous entendions le député de Bonavista—Trinity—Conception?

M. le Président: La parole est au secrétaire parlementaire.